

Richelieu et la puissance maritime



une politique de puissance



une compréhension du fait maritime



des ennemis ou des régions stratégiques en vue

La stratégie navale de Richelieu montre ses qualités d'homme d'État. Il réfléchit sur le long terme, et définit une politique que ses successeurs ont suivie jusqu'au XXe siècle.

➤ En quoi la puissance maritime est-elle, selon Richelieu, indispensable à la puissance de l'État?

La puissance des armes requiert non seulement que le Roi soit fort sur la terre, mais aussi qu'il soit puissant sur la mer. [...]

5 La mer est celui de tous les héritages sur lequel tous les souverains prétendent plus de part, et cependant c'est celui sur lequel les droits d'un chacun sont moins éclaircis. L'empire de cet élément ne fut jamais bien assuré à personne ; il a été sujet à divers changements selon l'inconstance de sa nature, si sujet au vent qu'il s'abandonne à celui qui le flatte le plus, et dont la puissance est si dérégulée qu'il se tient en état de le posséder par violence contre tous ceux qui pourraient lui disputer.

10 En un mot, les titres de cette domination sont la force et non la raison : il faut être puissant pour prétendre à cet héritage.

Pour agir avec ordre et méthode en ce point, il faut considérer l'Océan et la Méditerranée séparément et faire distinction des vaisseaux ronds et utiles en ces deux mers et des galères dont l'usage n'est bon qu'en celle que la nature semble avoir réservée expressément entre les terres pour l'exposer à moins de tempête et lui donner plus d'abri.

15 Jamais un grand État ne doit être en état de pouvoir recevoir une injure sans pouvoir en prendre revanche. Et, partant, l'Angleterre étant située comme elle est, si la France n'était puissante en vaisseaux, elle pourrait entreprendre à son préjudice ce que bon lui semblerait sans crainte de retour. Elle pourrait empêcher nos pêches, troubler notre commerce et faire, en gardant les embouchures de nos grandes rivières, payer tels droits que bon lui semblerait à nos marchands. Elle pourrait descendre impunément dans nos îles, et même dans nos côtes. »

Richelieu, *Testament politique*. Paris, Perrin, 2011 (1^{re} publication en 1688).